



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Recueil des actes administratifs n°63
Spécial du 4 décembre 2015

consultez le site internet des services de l'Etat : www.correze.gouv.fr

SOMMAIRE

Direction départementale des territoires

- Arrêté n°201512-20 portant attribution d'aides sur crédits ETAT venant en cofinancement de fonds européens FEADER PDRL 2014-2020

Direction régionales des douanes et droits indirects de Poitiers

- Décision de fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent dans le département de la Corrèze (Cublac 19520)



PREFET DE LA CORREZE

direction départementale
des territoires
Service de l'économie agricole et forestière

ARRETE N° 2015-12-20

Portant attribution d'aides sur crédits ETAT venant en cofinancement de fonds européens FEADER
PDRL 2014-2020

Le Préfet de la Corrèze,

VU l'article 42 des versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne 2012/C 326/01 ;

VU le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et de la pêche ;

VU le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen agricole pour le développement rural et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 (le «règlement FEADER»);

VU le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

VU le Règlement UE n° 1307/2013 du 17 décembre 2013 établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune ;

VU le règlement UE 1308/2013 du 17/12/2013 du Parlement Européen et du Conseil portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil ;

VU les règlements UE délégués et/ ou d'exécution pris en application des règlements (UE) susvisés ;

VU le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitants agricoles du 3 juin 2014 - Printemps des territoires - du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et de l'association des Régions de France ;

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

VU le règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

VU le règlement délégué (UE) n°807/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et introduisant des dispositions transitoires ;

VU le règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader);

VU les Lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales 2014-2020 ;

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 311-1, L. 311-2, L. 313-1, L. 323-13, L. 341-1, L. 341-3, L. 411-59, L. 411-73, L. 725-2, R. 323-45, R. 323-47, R. 323-53, R. 323-54, R. 725-2, R. 112-14 et D. 343-3 à D. 343-18 ;

VU le décret n°1999-1060 modifié du 16 décembre 1999 relatif aux subventions d'Etat pour des projets d'investissements modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003 ;

VU le décret n°2000-675 du 17 juillet 2000 pris pour l'application de l'article 10 du décret n°99-1060 du 16

décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements ;
VU le décret n°2001-120 du 7 février 2001 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissements dans les départements et territoires d'outre-mer ;
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
VU le décret n° 2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;
VU le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
VU l'arrêté du 27 août 2001 fixant la liste des autorités extérieures à l'Etat dont la consultation interrompt le délai prévu par l'article 5 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;
VU l'arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement ;
VU l'arrêté du 30 mars 2010 portant agrément de l'Agence de services et de paiement comme organisme payeur de dépenses financées par les fonds de financement des dépenses agricoles et comme organisme de coordination en matière de financement de la politique agricole commune ;

VU la version 4.1 du 29/09/2014 du Programme de Développement Rural du Limousin -PDR L 2014 2020 - déposée auprès de la Commission européenne ;
VU la version provisoire du Document de Mise en Œuvre -DOMO - présenté au comité de suivi inter-fonds des programmes européens du 5 février 2015 ;
VU la délibération CP 15-03-0231 de la Commission permanente du Conseil régional du limousin du 26 mars 2015 adoptant le Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles en Limousin pour 2015-2020 et les fiches du PDR L des types opérations O0411 « investissements de modernisation et de diversification dans les exploitations agricoles »/O0412 « maîtrise de l'énergie »/O0413 « investissements matériels collectifs » et O0441 « investissements non productifs agro-environnementaux et climatiques ;
VU la délibération CP 15-04- 0329 de la Commission Permanente du Conseil régional du 30 avril 2015 approuvant notamment les critères de sélection du Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles en Limousin et des types opérations O0411 « investissements de modernisation et de diversification dans les exploitations agricoles »/O0412 « maîtrise de l'énergie »/O0413 « investissements matériels collectifs » et O0441 « investissements non productifs agro-environnementaux et climatiques ;
VU la délibération CP 15-09-0784 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 24 septembre 2015 approuvant les modifications de certains taux d'intervention au titre du Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles en Limousin et des types opérations O0411/O0412/O0413 et O0441 ;
VU la version finale du cadre national déposée auprès de la Commission européenne le 21 avril 2015 ; le cas échéant,
VU la décision n° CE C(2015) 8353 du 24 novembre 2015 de la Commission européenne relative à l'approbation du Programme de Développement Rural du Limousin – PDR L – 2014-2020 ;

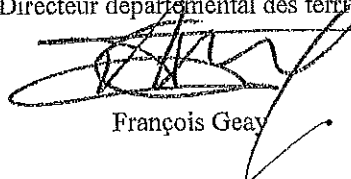
VU l'arrêté préfectoral n° 201008-15 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur François Geay, directeur départemental des territoires ;
VU l'arrêté préfectoral n° 201508-16 du 25 août 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur François Geay, directeur départemental des territoires ;
VU les demandes d'aides publiques déposées par les porteurs de projet listés ci-après ;
VU l'avis favorable émis par le Comité Régional Agricole de Programmation (CRAP) des fonds européens FEADER réuni le 17 novembre 2015 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les subventions maximales financées sur des fonds ETAT venant en cofinancement de fonds FEADER au titre des types opérations O0411 « investissements de modernisation et de diversification dans les exploitations agricoles » et O0412 « maîtrise de l'énergie » du programme de Développement Rural du Limousin – PDR L 2014-2020 sont attribuées aux bénéficiaires figurant dans le tableau en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Ces aides financées sur les crédits Etat seront versées par l'agent comptable de l'Agence de services et de paiement selon les modalités et conditions figurant dans les décisions juridiques individuelles attributives correspondantes.

Fait à Tulle, le 02 DEC. 2015
Le Directeur départemental des territoires,



François Geay

Annexe - Tableau recensant les subventions maximales financées sur des fonds ETAT venant en cofinancement de fonds FEADER au titre des types opérations O0411 « investissements de modernisation et de diversification dans les exploitations agricoles » du programme de Développement Rural du Limousin – PDR L.2014-2020

Bénéficiaire	Localisation	Libellé de l'opération	Montant assiette prévisionnelle HT	Montant de l'assiette prévisionnelle plafonnée (le cas échéant)	Montant aide ETAT	Taux national	Montant FEADER pour information	Taux FEADER pour information
EARL DELGOULET	CHARNIAC 19310 LOUIGNAC	Construction de deux bâtiments photovoltaïques pour du logement de animaux et salle de jétée	172 016,00 €	120 000,00 €	17 760,00 €	14,80%	30 240,00 €	25,20%
EARL SADARNAC	Las Vergnolas 19510 BENAYES	Création d'une installation de stockage/séchage des productions végétales avec remise en fonctionnement de la fabrique d'aliment	124 362,91 €	124 362,91 €	18 405,71 €	14,80%	31 339,45 €	25,20%
GAEC RATHONIE	17 rue de La Chèze 19300 MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE	Construction d'un bâtiment de stockage de fourrage	59 573,53 €	59 573,53 €	9 918,99 €	16,65%	16 889,09 €	28,35%
GAEC DE LA TROUZOUNE	Le Vent Haut 19160 NEUVIC	Aménagement inférieur d'un bâtiment déjà existant, à destination de logement de génisses laitières et allaitantes + stockage de fourrage.	59 959,23 €	59 959,23 €	9 983,22 €	16,65%	16 998,43 €	28,35%
DEGABRIEL OLIVIER	Le Chassaing 19260 TREIGNAC	Construction d'un bâtiment d'élevage à usage de salle de jétée + stockage de fourrage	84 357,77 €	84 357,77 €	14 045,57 €	16,65%	23 915,42 €	28,35%
LEYRIT Jean-Michel	Monzauges 19460 NAVES	Extension et réorganisation d'un bâtiment d'élevage existant avec création de boxes + stockage fourrage + fumière couverte	104 795,48 €	97 175,48 €	16 179,72 €	16,65%	27 549,24 €	28,35%
GAEC LAFARGE PERE ET FILS	LAGRAFEUILLE 19210 MONTGIBAUD	Aménagement d'une stabulation libre avec couverture de l'aire d'exercice et du couloir d'alimentation	238 195,75 €	238 195,75 €	35 252,98 €	14,80%	60 025,32 €	25,20%
GAEC TIRAVY	CASERGUES 19430 ST-JULIEN LE PELERIN	Construction d'un bâtiment de stockage de fourrage	25 414,00 €	25 338,94 €	4 218,94 €	16,65%	7 183,58 €	28,35%
GAEC DU CHASTAGNIER	LE CHASTAGNIER 19160 NEUVIC	Extension d'une stabulation libre avec création d'un couloir d'alimentation, d'une stalle bétonnée et d'une fumière couverte + aménagements des abords	42 487,13 €	42 487,13 €	7 074,11 €	16,65%	12 045,09 €	28,35%

DA1 - Montants des aides à la stabulation

Bénéficiaire	Localisation	Libellé de l'opération	Montant assiette prévisionnelle HT	Montant de l'assiette prévisionnelle plafonnée (le cas échéant)	Montant aide ETAT	Taux national	Montant FEADER pour information	Taux FEADER pour information
GAEC SERMADIERAS	Le Grand Bois 19210 SAINT JULIEN LE VENDOMMOIS	Construction d'une stabulation libre sur aire pallée 56 places BV avec hangar de stockage et fabrication d'aliment, construction d'un couloir de contention et d'un quai de chargement	143 742,61 €	143 741,11 €	21 273,69 €	14,80%	36 222,75 €	25,20%
CLAUX HERVÉ	CHAMPEAUX 19400 MONCEAUX SUR DORDOGNE	Construction d'une salle de tétée pour veaux de lait	91 455,00 €	87 301,31 €	14 535,67 €	16,65%	24 749,91 €	28,35%
GAEC DE QUEYROL	QUEYROL 19430 CAMPS ST-MATHURIN LEOBAZEL	Construction d'une aire de stockage de fourrage (maïs et herbe) comportant 2 silos en béton	104 181,00 €	104 182,00 €	17 346,31 €	16,65%	29 535,59 €	28,35%
VERLHAC Girette	La Rue 19270 SADROC	Construction d'une stabulation pallée avec salle de tétée (52 places vaches allaitantes et 24 places veaux de lait), un stockage de fourrage et une fumière	129 572,52 €	129 572,52 €	19 176,73 €	14,80%	32 652,27 €	25,20%
CONTINSOUZA JEAN	Le Chabagnier 19320 MARCILLAC LA CROISILLE	Construction d'une stabulation pour vaches reproductrices	120 567,47 €	120 568,25 €	20 074,62 €	16,65%	34 181,09 €	28,35%
GAEC CHAUMEIL	ROUFFIAT 19800 SARRAN	Rénovation de porcheres d'engraissement	83 791,67 €	83 143,79 €	13 843,44 €	16,65%	23 571,26 €	28,35%
EARL DELAGE	VAUR 19490 STE-FORTUNADE	Construction d'une stabulation litère accumulée VA avec stockage de fourrage	89 883,00 €	89 883,90 €	14 965,67 €	16,65%	25 482,08 €	28,35%
GAEC DOULCET PHILIPPE	LA BERNARDIE 19470 LE LONZAC	Extension d'un bâtiment existant en vue d'une stabulation aire pallée et stockage de fourrage	59 630,28 €	59 630,28 €	9 928,44 €	16,65%	16 905,18 €	28,35%
EARL GERAUD	14 ROUTE D'AGEN 19350 JUILLAC	Extension d'une stabulation existante pour le logement de 53 génisses + création d'un couloir de contention et d'un quai d'embarquement	59 501,23 €	59 501,23 €	8 806,19 €	14,80%	14 994,30 €	25,20%

Bénéficiaire	Localisation	Libellé de l'opération	Montant assiette prévisionnelle HT	Montant de l'assiette prévisionnelle plafonnée (le cas échéant)	Montant aide ETAT	Taux national	Montant FEADER pour information	Taux FEADER pour information
GAEC BREUIL	LE SAILLANT 19240 ALLASSAC	Pose de structures paragrées + achat d'un abriteur	102 786,53 €	83 286,53 €	12 326,41 €	14,80%	20 988,20 €	25,20%
GAEC LA CROIX DU MERLE	LA CROIX DU MERLE 19130 VOUTEZAC	Construction d'une salle d'abattage de poulets + aménagement d'une chambre froide + aménagement d'une stabulation existante palliée	85 399,75 €	85 399,75 €	12 639,17 €	14,80%	21 520,73 €	25,20%
EARL POUCH	4 PICHAGNE 24120 LA FEUILLADE	Construction d'une aire exercice accolée à un bâtiment existant	32 222,70 €	32 222,70 €	4 768,96 €	14,80%	8 120,12 €	25,20%
DOUMAZANE HUGUES	LAFAGE 19120 SIONIAC	Construction d'une stabulation 90VA aire palliée et raclée avec lumière	203 756,60 €	120 000,00 €	17 760,00 €	14,80%	30 240,00 €	25,20%
EARL DU CHASSANG	LE CHASSANG 19400 MONCEAUX SUR DORDOGNE	Agrandissement de la maternité porcine et mise en place d'une distribution automatique de l'alimentation + extension de la fosse à lisier	335 544,33 €	270 000,00 €	44 955,00 €	16,65%	76 545,00 €	28,35%
EARL DES AUBEPINES	SELVES 19220 AURIAC	Transformation d'un local existant en laboratoire de découpe, de transformation et de vente directe sur l'exploitation	130 435,52 €	120 000,00 €	19 980,00 €	16,65%	34 020,00 €	28,35%
EARL DE LORVAC	Lornac 19410 PERPEZAC LE NOIR	Construction d'un agrandissement de la stabulation libre pour le logement des animaux et le stockage de fourrage	135 032,11 €	135 032,11 €	19 984,76 €	14,80%	34 028,08 €	25,20%
GASQUET CHRISTIANE	LE PIC 19320 ST-MARTIN LA MÉANNE	Construction d'un tunnel pour le logement de 30 VA	30 736,00 €	29 611,25 €	4 930,28 €	16,65%	8 394,78 €	28,35%

Opération d'investissement

Bénéficiaire	Localisation	Libellé de l'opération	Montant assiette prévisionnelle HT	Montant de l'assiette prévisionnelle plafonnée (le cas échéant)	Montant aide ETAT	Taux national	Montant FEADER pour information	Taux FEADER pour information
CHASTRUSSE MARIE-JOSEPHE	LA GONDROUNNE 19600 COLLONGES LA ROUGE	Modernisation de l'atelier de gavage permettant un agrandissement du nombre de places	59 867,10 €	59 867,10 €	8 860,34 €	14,80%	15 086,50 €	25,20%
COMMAGNAC SANDRINE	MEYVALLE 19410 VIGEOIS	Création d'un laboratoire de transformation à la ferme	50 844,49 €	50 844,49 €	7 524,99 €	14,80%	12 812,80 €	25,20%
EARL COMBES DOMINIQUE	BOUYASSE 19800 CORREZE	Rénovation d'un bâtiment post sevrage engraissement et construction d'une aire d'attente avec quai d'embarquement	83 035,47 €	83 035,47 €	13 825,41 €	16,65%	23 540,55 €	28,35%
GAEC PRIVAT	PUY CONQUES 19300 MONTAIGNAC ST-HIPPOLYTE	Amenagements de bâtiments d'élevage pour le logement de 105 VA + 96 places pour génisses et veaux d'engraissement	189 228,00 €	159 228,00 €	26 511,47 €	16,65%	45 141,13 €	28,35%
GAEC DE SOULANEX	Soulax 19290 SAINT SETIERS	Amenagement intérieur d'un bâtiment déjà existant, à destination d'une stabulation à loges pour les vaches allaitantes, les génisses laitières et allaitantes + stockage de fourrage	220 662,26 €	220 662,26 €	36 740,27 €	16,65%	62 557,74 €	28,35%
GAEC DE LA GENESTE	La Geneste 19240 ALLASSAC	Achat d'un robot de traite + installation fabrication d'aliments à la ferme	179 745,10 €	179 745,10 €	28 602,28 €	14,80%	45 295,76 €	25,20%
JENTY André	La Grillière 19170 SAINT HILAIRE LES COURBES	Construction d'une stabulation libre avec aire paillée.	59 245,07 €	59 245,07 €	9 864,31 €	16,65%	16 795,97 €	28,35%
GAEC LAFARGE	YMONS 19220 BASSIGNAC LE HAUT	Construction d'une stabulation pour le logement de vaches reproductrices suifées	180 657,04 €	180 657,04 €	30 079,40 €	16,65%	51 216,26 €	28,35%

Modèle de fiche de suivi des opérations

Bénéficiaire	Localisation	Libellé de l'opération	Montant assiette prévisionnelle HT	Montant de l'assiette prévisionnelle plafonnée (le cas échéant)	Montant aide ETAT	Taux national	Montant FEADER pour information	Taux FEADER pour information
EARL PUYJALON	LA TEULIERE 19500 CUREMONTE	Construction d'une stabulation sur aire pallée et radée 28 VA	84 426,06 €	84 426,06 €	12 495,06 €	14,80%	21 275,36 €	25,20%
MAISONNEUVE ANTHONY	SOULIERES 19400 MONCEAUX SUR DORDOGNE	Extension de 2 tunnels existants pour le logement de 40 veaux de lait	82 592,00 €	82 582,04 €	13 749,91 €	16,65%	23 412,00 €	28,35%
ROCHE AIMÉ	LE MAREIX 19200 AIX	Construction d'un hangar de stockage de fourrage	46 619,64 €	46 619,64 €	7 762,17 €	16,65%	13 216,66 €	28,35%
BOUYSSSET Patrick	Le Peuch 19360 MALEMORT	Construction d'une stabulation de 12 places bovins allaitants	29 805,02 €	29 779,54 €	4 407,37 €	14,80%	7 504,44 €	25,20%
GAEC DU JARASSOU	Bonnat 19370 CHAMBERET	Construction d'un bâtiment d'élevage (stabulation libre aménagée) et de deux tunnels de stockage de fourrage	28 488,68 €	28 488,68 €	4 743,37 €	16,65%	8 076,53 €	28,35%
FARGES MICHEL	CLAIRFAGE 19490 STE-FORTUNAIDE	Couverture d'une aire d'exercice et d'un couloir d'alimentation + construction d'une plate-forme bétonnée pour silo à maïs	57 122,00 €	48 872,70 €	8 137,31 €	16,65%	13 855,40 €	28,35%
GERAUD SYLVAIN	LES ROCHES 19360 ROSIERS DE JUILLAC	Transformation d'une stabulation existante VA en chèvrerie pour 60 places et agrandissement de l'aire pallée d'une chèvrerie existante pour doubler la capacité d'accueil	30 534,61 €	30 534,61 €	4 519,13 €	14,80%	7 694,71 €	25,20%
GAEC GARDETTE-CHOUZENOUX	La Rivière 19210 LUBERSAC	Création de points d'abreuvement par captage de résurgences	22 200,00 €	22 200,00 €	3 285,60 €	14,80%	5 594,40 €	25,20%



**DÉCISION DE FERMETURE DÉFINITIVE
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE (19).**

Le directeur régional des douanes et droits indirects de POITIERS

Vu l'article 568 du code général des impôts ;

Vu le décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment son article 37 ;

Considérant la situation du réseau local des débitants de tabac ;

Considérant que la Chambre syndicale départementale des buralistes de la Corrèze a été régulièrement informée ;

DÉCIDE

la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent (n°1900123M) sis 20, rue de la liberté, sur la commune de CUBLAC (19520).

Fait à Poitiers, le 03 décembre 2015,

le directeur régional des douanes et droits indirects

P/Le directeur régional,
Le chef du pôle action économique

Jean-Noël Navarro

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LIMOGES [1, cours Verniaud à 87000 Limoges] dans les deux mois suivant la date de publication de la décision.

